



Traité Guittin

Michna 9 - Chapitre 5

משאלת אישה לחברתה החשודה על השביעית, נפה וכברה
ריחיים ותנור; אבל לא תבור, ולא תטחן עימה. אשת חבר
משאלת לאשת עם הארץ, נפה וכברה, ובוררת וטוחנת
ומרקדת עימה; אבל משתטיל למים--לא תיגע אצלה, שאין
מחזקין ידי עוברי עבירה. בכולם, לא אמרו אלא מפני דרכי
שלום. ומחזקין ידי גויים בשביעית, אבל לא ידי ישראל; ושואלין
בשלומן, מפני דרכי שלום.

Une femme peut prêter à une autre soupçonnée d'enfreindre les lois de la septième année un tamis, un van, un moulin et un four, mais elle ne l'aidera pas à trier et à moudre. La femme d'un 'Haver peut prêter à la femme d'un 'Am Haarets un tamis et un van, elle peut trier, moudre et tamiser avec elle. Mais dès que celle-ci a ajouté de l'eau, elle ne doit plus rien toucher avec elle, car on ne doit pas encourager ceux qui transgressent. Tout ceci n'a été dit qu'en vue du maintien de la paix entre les hommes. On peut encourager les non-juifs la septième année, mais non les Juifs. On les salue en vue du maintien de la paix entre les hommes.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions